

MAIRIE d'ARREAU
Conseil municipal du 25 août 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 du mois d'août 18 heures, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.
Date de convocation du conseil municipal le 19 août 2025.

PRESENTS:

Philippe CARRERE Maire, Nadine DESMARAIS, Anne DUNAN, Marc CAUMONT, Stéphane AUZERAL, adjoints,
Jean-Laurent PEREZ, Sylvie BIRABEN, Kate MARIE, Raphael BENOIT

ABSENTS EXCUSES

Anne-Laure JEAN BAPTISTE procuration à Raphael BENOIT
Jean-Philippe DELARUE procuration à Marc CAUMONT
Laura LAVILANIE
Jean-Pierre BUERBA procuration à Stéphane AUZERAL
Jean-Baptiste GRANGE procuration à Philippe CARRERE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 11 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Raphael BENOIT est élu secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **16 juillet 2025**.

Le compte rendu du conseil municipal du **16 juillet 2025** est approuvé à l'unanimité.

**PRET BANCAIRE POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA MAISON
MOLIE (92-2025)**

Monsieur le Maire indique qu'un emprunt a été prévu sur le budget principal 2025 de la commune. Il concerne les travaux de réhabilitation de la maison Molie. Il convient désormais de contracter ce prêt auprès d'un organisme bancaire.

Monsieur le Maire présente les offres reçues pour un montant de 400 000 € emprunté sur une durée de 180 mois (soit 15 ans) :

ORGANISMES	TAUX	ECHEANCE TRIMESTRIELLE	COUT TOTAL	OBSERVATIONS
CAISSE D'EPARGNE	3,82 %	8 789,01 €	127 740,60 €	Echéances constantes
BANQUE POSTALE	3,80 %	8 776,98 €	126 618,38 €	Echéances constantes
CREDIT AGRICOLE	3,40 %	8 538,23 €	112 693,80 €	Echéances constantes

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Autorise Mr le Maire à contracter auprès du Crédit Agricole un emprunt d'un montant de 400 000€ sur une durée de 15 ans, aux conditions financières proposées dans l'offre reçue,
- Précise que le remboursement du prêt, en capital et intérêts, s'effectue de façon trimestrielle et est inscrit au budget,
- Autorise Mr le Maire à signer le contrat de prêt, toutes pièces annexes et à effectuer toutes démarches nécessaires à la mise en place de cet emprunt.